



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du Règlement numéro 1242-1

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée,

QUE le conseil municipal a adopté, le 13 juillet 2026, le Règlement numéro 1242-1 modifiant le règlement 1242 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance dudit règlement au bureau de la Ville de Montmagny.

QUE le Règlement numéro 1242-1 entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montmagny ce quinzième jour du mois de juillet deux mille vingt-six.

La greffière,

Karine Simard, avocate
Ville de Montmagny